



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

MAIRIE DE COCUMONT

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR LES INONDATIONS DE FIN JANVIER 2021
POUR LES COMMUNES EN BORD DE GARONNE ET EN BORD DU LOT ; ET LE GEL
DE DÉBUT AVRIL 2021

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 8 janvier 2022.

À Cocumont,

Le 7 janvier 2022

Le Maire,



Jean-Luc ARTAUD -

NOTA - Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.